



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

Objet : Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de Gentili.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur SAVELLI Pierre.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/41 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIL/02/36 en date du 16 juillet 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/22 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget principal.

Article 2 :

- **Constate** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget principal.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget principal concernant l'exercice 2021 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	85 825 161,53	86 746 397,97	- 921 236,44
Exploitation	58 194 792,91	55 386 258,27	2 808 534,64
Investissement	27 630 368,62	31 360 139,70	- 3 729 771,08
Reports exercice N-1	3 807 340,14		3 807 340,14
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	89 632 501,67	86 746 397,97	2 886 103,70
Restes à réaliser	2 378 506,08	2 124 558,44	253 947,64
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	92 011 007,75	88 870 956,41	3 140 051,34

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT	5 369 869,14 €
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	- 2 229 817,80 €



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220602-2022-01-06-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022

Affichage : 08/06/2022

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.



Pour l'autorité compétente par délégation

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 08/06/2022
Qualité : MAIRE